

PLAN PASTORAL TERRITORIAL DES VOLCANS D'Auvergne

STRUCTURATION DU FONCIER AGRICOLE DANS LE TEMPS



EN BREF...

Enjeux : accompagner les propriétaires à se structurer pour pérenniser le pastoralisme sur leurs parcelles

Période de réalisation : 2022 - 2024

Prestataire : Auvergne estives, Chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme

Coût : 26 521 € TTC financés à 63% par les fonds européens FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et 37% par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes



POURQUOI CETTE ANIMATION ?

Le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne accueille un **domaine pastoral de près de 91 000 ha** (23% du territoire) dont **14% sont gérés de manière collective**. Or, ce mode de gestion permet d'une part un usage raisonné des ressources naturelles nécessaires (herbe, eau, arbustes et arbres) et une mutualisation des tâches de gestion des troupeaux (aménagements relatifs à la gestion des bêtes, gardiennage, surveillance, soins...). Dans le contexte de changement climatique l'élevage extensif sur de vastes surfaces permet par ailleurs davantage de résilience face au changement climatique. Toutefois, les collectifs d'agriculteurs ne sont pas toujours propriétaires de leurs terrains. Une **structuration du foncier** permet donc aux éleveurs de bénéficier d'un support pérenne pour le pastoralisme et aux propriétaires de s'assurer de l'entretien de leurs terres et de participer à une économie locale essentielle au territoire.



COMMENT S'EST DEROULEE L'ANIMATION ?

Le besoin d'accompagner et de conforter les modes de gestion collectifs a été identifié lors de l'enquête pastorale réalisée en 2020 et qui constituait le diagnostic préalable au Plan Pastoral territorial des Volcans d'Auvergne.

La 1^e phase de cette action dédiée consistait à sensibiliser de manière transversale :

- > les acteurs du territoire sur les modalités de mise en œuvre des contrats de location et aides existantes
- > les élus et propriétaires sur les outils juridiques de mobilisation du foncier et l'intérêt du pastoralisme pour la gestion de ces espaces.

La 2^e phase a permis d'accompagner des groupes de propriétaires dans leur réflexion pour la création de structures foncières (notamment associations foncières pastorales dont les associations syndicales de propriétaires) et la mobilisation des outils adéquats (conventions pluriannuelles de pâturage et baux ruraux).

Cette animation a par ailleurs permis de faire connaître le dispositif du Plan pastoral territorial dont le financement d'actions est dédié à ces modes de gestion collectifs (au niveau du foncier ou des gestionnaires).

➤➤ LES RESULTATS-CLES DE L'ANIMATION

L'animation mise en œuvre a permis :

- > La **montée en compétences** de l'équipe d'Auvergne estives qui a recueilli des expériences de structuration foncière dans d'autres régions avec des modes de fonctionnement et des structures juridiques différentes et capitalisé ces informations
- > La **publication d'un document de synthèse** sur les modes collectifs de gestion pastorale possible et déployés en Auvergne
- > La **sensibilisation des acteurs concernés dans le cadre de projets collectifs**, de manière à pérenniser l'accès au foncier en lien avec des investissements parfois conséquents. Il s'agit principalement de projets d'accès, de dessertes agricoles qui traversent de nombreuses propriétés individuelles et pour lesquelles une structuration globale permettrait tout à la fois une optimisation dans la mise en œuvre des travaux (et leur financement) et dans les perspectives d'entretien et de gestion. La mobilisation des compétences juridiques de la Chambre d'agriculture du Cantal notamment a utilement permis de sécuriser les démarches.



QUELLES PERSPECTIVES ?

La structuration foncière est une action de long terme.

La 1^e phase d'animation a permis de consolider les éléments techniques et juridiques, de sensibiliser les différents acteurs et d'amorcer des échanges en lien avec des projets de travaux.

Une 2^e phase sera déployée dans le cadre de la mise en œuvre du plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne de 2024 à 2026. Son objectif sera de répondre aux besoins d'accompagnement dans le domaine foncier voire d'initier des projets sur des secteurs nouvellement concernés par des projets collectifs de pâturage.

POUR EN SAVOIR PLUS...

<https://www.parcdesvolcans.fr/ppt-va>

PARTENAIRES

Cette étude n'aurait pas été possible sans les soutiens suivants :

Partenaires financiers :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires techniques :

